



Un CDI non remplacé est-il une suppression de poste?

Par **yyi**, le **17/04/2015** à **15:03**

Bonjour
Mon entreprise (+ de 1000 salariés) est en pleine re-structuration - Ils ont renoncé à un PSE car trop couteux alors ils veulent y aller par "petits morceaux de moins de 10 personnes".
Depuis plusieurs mois déjà , les gens qui démissionnent ne sont pas remplacés et aujourd'hui ils annoncent 9 licenciements alors qu'en fait si on compte les CDI non remplacés on dépasse largement les 10 postes ... qui serait déclencheur du PSE.
Pouvons nous les contraindre à considérer que les CDI non remplacés doivent être pris en compte dans les suppressions de poste ?
Merci de votre aide
cordialement

Par **moisse**, le **19/04/2015** à **10:33**

Bonjour,
En quelque sorte vous voulez faire requalifier des démissions en licenciements ?
Ce doit être possible en Corée du Nord ou en Chine, mais dans nos contrées les gens qui veulent démissionner n'ont pas besoin d'autorisation de quiconque, collègues compris pour ce faire.
Alors non les CDI non remplacés ne sont pas des suppressions de poste au sens du code du travail qui limite ou encadrent les licenciements de nature économique.